

FICHE D'INFORMATION LEGALE

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

IDENTITE JURIDIQUE

AZUR AssurFinance

Alain TOOS

Siret : RCS de Montpellier n° 488 719 188

NAF : 6622Z

Siège : 500, chemin de la bergerie 34540 BALARUC LES BAINS

Site Internet : www.azur-assurfinance.com

Téléphone : 06.33.76.29.27


Mail : azurassurfinance@orange.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Alain TOOS pour Azur AssurFinance. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à Azur AssurFinance Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : alain.toos@orange.fr

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et



Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **11 062 333**  au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) proposant des prestations de conseils non-indépendant au sens de l'Article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie courtier type B.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

GARANTIES

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de **C.G.P.A** 125 rue de la Faisanderie CS 31666 75773 Paris Cedex 16.
Police RC Professionnelle n° RCPIP0520 et Garantie Financière n° GFIIIP0520.
Pour des montants Conseil en Investissement Financier : 1 502 850€ par sinistre et par année d'assurance.
Pour des montants Intermédiaire d'Assurance : 2 504 750€ par sinistre et par année d'assurance.
Garantie Financière : 115.219€.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

5 Principaux partenaires Banques et compagnies d'assurances

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Axa	Assureur	Courtage	Commissions
Crédit Mutuel-Suravenir	Banque	Courtage	Commissions
Generali	Assureur	Courtage	Commissions
Apicil	Assureur	Courtage	Commissions
SwissLife	Assureur	Courtage	Commissions

Les noms des autres banques et compagnies avec lesquelles nous avons un accord, peuvent être communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Les tarifs et honoraires pratiqués ont un cout horaire de 180€ HT soit 216€ TTC.

Mention obligatoire à défaut d'un tarif complet faisant apparaître la part revenant au conseiller/intermédiaire :

I) Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 85% ⁽¹⁾ de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

(1) Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS
(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ
24/04/2013 et 17/10/2014)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : AZUR AssurFinance 500 chemin de la bergerie 34540 BALARUC LES BAINS
Par tel : 06 33 76 29 27

ou par mail : azurassurfinance@orange.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

*dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

*deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance particulières dûment justifiées.

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Médiateur compétent litiges avec un consommateur : Pour les activités de C.I.F

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-France.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurances :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur>

Le client :

Fait en deux exemplaires à :

Date :

Signature

Le conseiller : Alain TOOS

Signature :